

Déclaration préalable FSU CTA du 28 septembre 2012

Cette rentrée est à replacer dans un contexte où le changement promis est difficilement perceptible. Le Président de la république et son Gouvernement s'orientent résolument dans une politique d'austérité : ponction de 30 milliards dans le Budget 2013 dont une partie pèsera directement sur le contribuable, TSCG soumis à ratification par le Parlement et qui, s'il est ratifié, imposera le carcan de l'austérité permanente et fera des Services publics et notamment de celui de l'Education, les cibles essentielles des coupes budgétaires futures imposées par le Traité

Le changement n'est guère visible non plus pour les fonctionnaires pour lesquels le gel du point d'indice reste maintenu. En revanche, la journée de carence est appliquée dans toute sa rigueur, amputant d'autant les salaires et provoquant l'indignation des personnels concernés. La FSU reste opposée à cette mesure injuste et continue d'en exiger le retrait.

Dans ses orientations idéologiques et dans leurs traductions concrètes, **la rentrée scolaire** 2012 reste celle préparée par le Ministre Luc Chatel et le précédent Gouvernement. Marquée par les effets de la politique de désengagement de l'Etat et des politiques éducatives régressives, elle est une des rentrées les plus difficiles jamais connue.

Dans l'académie, l'asphyxie du service public d'éducation est bien réelle : ampleur des suppressions de postes, classes surchargées, poids des HS, mise à mal de l'éducation prioritaire, renforcement d'une politique managériale, poursuite de la fermeture des CIO et de la politique de labellisation, conditions d'affectation et d'exercice aggravées pour les personnels, réussite de tous les jeunes remise en cause. La crise du recrutement est devenue aigue et se traduit par une crise d'ampleur du remplacement, faute de personnels titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins du service public. Le recours à la précarité est relancé de plus belle mais dans certaines disciplines le Rectorat ne trouve pas de personnels.

La logique des expérimentations tous azimuts se poursuit. Ainsi, l'Ecole du socle s'est étendue à de nombreux collèges, bien souvent sans que les personnels en soient informés et sans consultation du CA. Dans le Val d'Oise par exemple, si l'on se fie au dossier de rentrée de la Direction académique, 23 nouveaux collèges sont venus s'ajouter aux 2 initiaux. Qui'en est-il des autres départements ? Nous insistons pour avoir un point sur cette expérimentation. En l'état, nous demandons que tous les collèges dont le CA n'a pas été consulté en soient retirés.

Certes, le Ministre Vincent Peillon a tenu à donner des signes d'apaisement : dialogue social renoué au moins dans sa forme, témoignage de considération envers une Profession attaquée et stigmatisée par le pouvoir précédent, mesures telles que l'abrogation du décret sur l'évaluation, allègement de service des stagiaires, abandon de la réforme des Greta, créations de postes ...L'Education nationale et l'avenir de la jeunesse ont été réaffirmées priorités nationales.

Mais, parce qu'il a fait également le choix de ne remettre en cause aucune des réformes et aucun des dispositifs contestés (socle commun, LPC, réforme des lycées, de l'orientation, ECLAIR, équipes mobiles de sécurité ...), cette rentrée difficile est aussi celle qui est de l'entière responsabilité du Ministre actuel.

En particulier, dans la voie technologique industrielle, le Ministre accentue l'application de la réforme STI2D.

Aggravation de la réforme de la voie technologique industrielle STI2D

La réforme Chatel de l'enseignement technologique industrielle, imposée en dépit de 2 avis négatifs du CSE, a été conçue pour répondre à des impératifs budgétaires (suppressions massives de postes) et restreindre l'accès au lycée général et technologique à des élèves répondant à un modèle plus académique de réussite.

Dans ses contenus et ses pratiques (suppression du travail en ateliers, disparition de la démarche pragmatique propre à la voie technologique ...) elle s'aligne sur la voie générale, abandonnant ainsi toutes les spécificités qui ont fait la force et la réussite de la voie technologique, formidable vecteur de démocratisation. La voie technologique a offert aux bacheliers qui en sont issus la possibilité de s'insérer dans des études supérieures professionnelles courtes, et même au-delà, et de trouver des emplois. La demande des entreprises est forte, même en période de crise, car elles recherchent des jeunes qui sont capables d'allier à la fois la réflexion et une réelle maîtrise d'un champ professionnel ou technologique. Cette demande s'est exprimée avec clarté par les chefs d'entreprise présents à la journée académique de Gennevilliers qui ont dit la nécessité pour les BTS d'être alimentés par des publics divers sans en rabattre sur la valeur du diplôme.

La réforme ainsi conçue va ainsi à l'encontre de la politique de réindustrialisation pourtant présentée comme un axe majeur du nouveau Gouvernement et de la création d'emplois de techniciens et d'ingénieurs dont le pays a besoin.

La réalité constatée à la rentrée est que l'on est loin de l'attractivité massive qui a servi d'alibi pour habiller la réforme. Les effectifs n'ont guère remonté dans les différentes options STI2D dans l'académie comme dans le reste de la France.

La formation des enseignants a été totalement inexistante, plaçant nombre de personnels en situation de détresse professionnelle.

Alors que cette réforme devrait pour ces raisons être abandonnée, le Ministre non seulement l'a entérinée, mais il l'accélère, lançant en pleine concertation sur la refondation de l'Ecole, un ultimatum aux enseignants de STI, les contraignant d'ici la fin octobre, à une reconversion forcée, y compris en Technologie dont le concours a été fermé et où les besoins en enseignants sont importants. Il s'agit là d'un véritable plan social qui cherche à répondre à la crise majeure du recrutement par l'élargissement des champs disciplinaires, au mépris de la qualification initiale des personnels.

Si le Ministre dans la Lettre adressée aux Recteurs le 27 septembre marque un certain nombre d'évolutions, (report de la date butoir du 15 au 26 octobre, insistance sur la formation indispensable, assurance que les changements de discipline ne sont pas irréversibles...), il ne change rien sur le fond.

La FSU rappelle son attachement à la voie technologique et à ses spécificités. Elle continue d'exiger l'abandon de la réforme STI2D et STL et l'abrogation de la circulaire du 27 juin sur le changement de discipline. Elle revendique l'ouverture de discussions pour une autre réforme de la voie technologique. Au niveau académique, nous demandons la tenue d'une FPM pour étudier l'ensemble des situations des professeurs de STI.

Dans la voie professionnelle, la FSU prend acte de l'ouverture du dialogue avec le Ministère qui semble vouloir revenir sur les mesures néfastes portées contre l'enseignement professionnel ces dernières années, mais conserve des motifs d'inquiétudes.

En effet, la logique de l'apprentissage généralisé montre particulièrement ses limites en cette période de crise, cela conforte la nécessité d'une formation professionnelle initiale forte.

S'il ne fallait que retenir un exemple, c'est la baisse de plus de 5 points à la réussite au Bac Pro qui traduit l'échec de ce dispositif, qui loin de rénover la voie professionnelle et de la rendre plus attractive, pénalise les élèves les plus fragiles. Imputer la cause de cette baisse à un effet purement mécanique de l'augmentation du nombre de candidats, qui s'arrêtaient auparavant au niveau BEP, et ne seraient peut être pas suffisamment motivés, ne nous semble pas être l'explication essentielle. Les effets conjugués de la généralisation des CCF (qui alourdit les tâches des enseignants en les transformant à machines à noter, au détriment de la transmission des savoirs) et de l'épreuve dite de contrôle, dont nous contestons la forme et l'intérêt, n'ont pas suffi à compenser la diminution du temps de formation des élèves qui sont de plus en plus en difficulté dans leur scolarité. L'érosion importante entre chaque niveau de baccalauréat et le nombre de sorties sans diplôme, l'importance du décrochage scolaire dans la voie professionnelle confirment très clairement notre analyse.

En conséquence, nous demandons un bilan de la généralisation du Bac Pro 3 ans, la possibilité d'un parcours en quatre ans pour les élèves qui en ont besoin, la fin du recours systématique au CCF et le retour à des critères nationaux d'évaluation, garantie de l'égalité pour tous.

Certaines mesures prises restent également insuffisantes :

Moyens nouveaux

>Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour l'ensemble des personnels administratifs, de santé et sociaux

Si, le Ministre déclare être conscient de l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels pour réaliser cette rentrée scolaire, il ne donne néanmoins comme seule réponse la fin des suppressions de poste. Cette réponse n'est pas à la hauteur des enjeux de l'Ecole que nous voulons construire.

Dans l'académie, tous les services, dans EPLE comme dans les services déconcentrés, ne tiennent qu'à l'engagement des personnels (dont un nombre très important sont des contrats précaires), aux heures supplémentaires non rémunérées et non récupérées, alors que pour la majeure partie des personnels les indices de rémunération sont les plus bas de la Fonction publique.

Dans ce contexte, le système d'évaluation professionnel, la mise en concurrence des personnels entre eux en lien avec l'individualisation des carrières et la modulation individuelle du régime indemnitaire relève du harcèlement institutionnel.

C'est pourquoi, la FSU réaffirme la nécessité de créations de poste pour les ASS et l'abandon de l'individualisation des carrières, des parcours professionnels et des rémunérations, mis en œuvre par le système d'évaluation actuel et par la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

C'est d'une revalorisation indiciaire que les personnels administratifs, de santé et sociaux ont besoin dans le cadre d'une refonte de la grille des rémunérations.

>Dans le premier degré :

Les moyens nouveaux ne peuvent masquer la surcharge de travail du directeur d'école qui s'accroît encore par le non renouvellement des aides administratives. L'arrêt arbitraire des contrats d'EVS au mois de juin est inadmissible pour des personnels déjà précarisés et la nécessité de retrouver des contrats aidés à la rentrée a eu des conséquences inacceptables sur l'accueil des enfants en situation de handicap et sur le fonctionnement des écoles. Comment construire un accompagnement et des aides de qualité et sur le long terme dans un tel contexte de précarité?

>Dans le second degré :

- La FSU et ses syndicats s'opposent au **dispositif des Assistants de prévention et de sécurité (APS)** mis en place en dépit de l'opposition quasi unanime des organisations syndicales au CTM de juillet.

Le recrutement des 46 APS dans notre académie « mis en place afin d'augmenter, dès la rentrée scolaire 2012, le nombre des adultes présents dans les établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré » est inacceptable.

Inacceptable parce que les missions de ce nouveau métier viennent se superposer à des métiers déjà existants dont celui des assistantes sociales, des infirmières, des CPE... pour lesquels nous demandons des créations de postes.

Les problèmes de violence dont les dimensions sociales et éducatives sont évidentes, nécessitent des personnels qualifiés. Les APS avec 8 semaines de formation ne seront pas à la hauteur du problème.

Il est inacceptable aussi de palier le manque de personnels qualifiés par la création d'un nouveau métier sous statut précaire.

La FSU s'oppose à ces recrutements de personnels non qualifiés et demande le renforcement des équipes pluridisciplinaires complètes dans chaque établissement, ce qui nécessite des créations de postes statutaires pour répondre aux besoins.

Nous souhaitons avoir communication lors de ce CTA, des critères qui ont présidé à la répartition des 46 emplois d'APS dans l'académie, leur fiche de poste et connaître les modalités et l'avancée de leur recrutement. Nous demandons également à avoir connaissance du détail de leur formation (PAF et EPLE).

- Les **moyens nouveaux en CPE et assistance éducative**, s'ils permettent d'améliorer quelques situations ponctuelles, sont loin de répondre aux besoins de plus en plus importants dans les établissements.

La création de contrats d'avenir destinés aux jeunes sans qualification ne saurait être une solution à la crise du recrutement et pallier l'absence des prérecrutements. Leur application dans l'Education nationale pose de redoutables problèmes de fond qui ne sont pour le moment, pas levés par le Ministère.

Stagiaires :

>Dans le premier degré :

la « formation » sur le terrain des PES fait peser un poids très lourd sur les moyens de remplacement en ce début d'année et ce sont déjà dès cette rentrée, des collègues ZIL affectés sur des missions de brigade, des enseignants non remplacés. La nécessité de trouver des berceaux pour les PES a déséquilibré les opérations de mouvement des personnels titulaires. Il est temps de prendre le temps de construire une formation de qualité sans pénaliser la formation des titulaires ou le fonctionnement des écoles.

>Dans le second degré :

Si sur le principe le retour à un l'allègement de service traduit un désaveu partiel de la réforme de la formation que la FSU et les syndicats concernés n'ont cessé de dénoncer, il n'en reste pas moins que cette mesure, annoncée tardivement par le Ministre, est insuffisante pour permettre aux stagiaires de bénéficier d'une réelle formation professionnelle. Elle en écartait même dans un premier temps les stagiaires ayant une « forte expérience », disposition sur laquelle le Ministère est revenu à la rentrée. Nous considérons cette mesure d'allègement comme une première étape et continuons de revendiquer le retour à une véritable année de stage pour les stagiaires (1/3 de service, 2/3 de formation).

Au niveau académique, l'application effective de la décharge s'est faite dans des conditions que nous tenons de nouveau à dénoncer :

- circulaire rectorale du 21 juin laissant les CE apprécier la possibilité de la décharge en fonction des nécessités de service
- refus de transformer les HS en BMP
- compensation tardive, de la décharge en HP dans les établissements berceaux (en septembre) alors que le rectorat garantissait en juillet la prise en compte de la décharge dans les quotités des supports.

Ces conditions ont abouti :

- à maintenir une entrée dans le métier insupportable pour un certain nombre de stagiaires : 15% des stagiaires hors EPS sont privés de la décharge et se sont vus imposer des HS. En EPS, c'est une quinzaine de collègues concernés à la rentrée.
- à déstabiliser les établissements (BMP non anticipés et non pourvus)
- à faire peser les HS sur les titulaires, alourdissant ainsi d'autant leur service et leurs conditions de travail.

Nous demandons la transmission par le Rectorat de documents précis faisant état de la quotité réelle du service des stagiaires

Nous reviendrons en séance sur le bilan de titularisation et sur le plan de formation, tels qu'ils nous sont présentés.

Nous souhaitons dans cette déclaration poser de nouveau la question du CLES et du c2i2e. Le Ministre n'a pas donné suite à notre demande d'urgence de leur suppression ce que nous déplorons. La question de la formation en vue de l'obtention de ces certificats reste donc pleine et entière : Comment est-elle organisée au niveau académique ? Nous rappelons que cette formation doit être gratuite.

Sur le sport scolaire :

Les annonces faites par le Ministre lors de l'AG de l'UNSS restent insuffisantes, en particulier sur l'augmentation de la subvention de fonctionnement du Ministère de l'EN à

l'UNSS et sur la confirmation par décret du forfait de 3h dans le service des enseignants pour l'animation du sport scolaire, promesse électorale de François Hollande.

Cette question est au cœur du fonctionnement et de la pérennité du service public du sport scolaire de second degré. Les professeurs d'EPS de part leur statut ont à assumer une double mission, enseignement de leur discipline et animation sportive

Nous tenons à rappeler les réussites éclatantes du sport scolaire dans notre académie, en dépit des difficultés rencontrées au quotidien par les animateurs (financement des cars pour les rencontres sportives par ex). La réussite de l'initiative à la Pièce d'eau des Suisses le 19 septembre témoigne de la vitalité du sport scolaire.

Néanmoins, nous vous alertons, Monsieur le Recteur sur un certain nombre de problèmes ou de dysfonctionnements qui risquent d'obérer cette dynamique et d'empêcher les enseignants d'EPS d'assumer la double mission qui est la leur :

- Question des postes à la Régionale : les suppressions et le fait que des postes ne soient pas pourvus ne vont sûrement pas à cette rentrée permettre d'assurer l'ampleur des différentes tâches.
- De nombreux collègues TZR n'avaient pas le forfait dans leur service à la rentrée (20h d'enseignement sans AS Une fois de plus ce sont les jeunes collègues qui pâtissent de ces situations.

Il est clair que sur l'ensemble de la politique éducative, le Ministre repousse ses arbitrages à l'issue de la **concertation sur la « refondation de l'Ecole »**

Les débats organisés dans l'académie n'ont pas joué leur rôle. Les horaires inadaptés, leur organisation précipitée dans la période de rentrée, la diffusion restreinte des invitations, ont contribué à en limiter fortement la portée

Pour la FSU, le changement éducatif passe par l'implication de l'ensemble des personnels dans les débats bien au-delà des seuls personnels de Direction et d'encadrement. ...C'est pourquoi nous continuons de demander qu'un temps institutionnel soit organisé pour que l'ensemble de la communauté Educative puisse intervenir dans ce débat fondamental qui doit construire l'Education de demain. Ne pas le faire donnerait à penser, une fois encore, que les conclusions sont écrites d'avance et qu'elles s'inscrivent dans les réformes régressives du précédent pouvoir, visant à remodeler le système éducatif, au prix d'un accroissement des inégalités et du renoncement à faire réussir tous les élèves (éviction précoce du collègue, études supérieures limitées à 50% d'une classe d'âge).

C'est au contraire un système éducatif authentiquement démocratique, permettant la réussite de tous les jeunes, respectant les métiers et les qualifications des personnels, qui doit impérativement être reconstruit. Cela passe nécessairement par l'abandon des réformes destructrices mises en place ces dernières années et la volonté de mener de véritables débats sur la relance de la démocratisation débouchant sur des mesures ambitieuses. Cela ne peut encore une fois se faire sans les personnels ni contre eux. La FSU et ses syndicats continueront d'avancer leurs propositions et donneront largement la parole aux acteurs que sont les personnels.

La FSU reste attachée au caractère national du système éducatif pour des raisons de démocratisation et d'égalité du droit à l'Ecole sur l'ensemble du territoire de notre pays.

C'est pourquoi nous dénonçons l'accord signé par le Premier ministre avec l'ARF le 12 septembre dernier où il s'engage à donner aux régions le pilotage et l'animation du Service Public d'Orientation territorialisé ainsi que le pilotage de l'évolution de la carte des formations. Au nom de ces mêmes principes, nous continuerons également de contester et de

combattre au niveau académique les suppressions / fusions de CIO ainsi que la politique de labellisation.

La véritable refondation de l'Ecole ne se fera pas sans une nécessaire refondation du dialogue social, en particulier dans cette académie afin que les instances puissent fonctionner de façon transparente et efficace.

A cet égard nous tenons à vous alerter sur le fonctionnement des CHS-CT dans l'académie. Six mois après la mise en place des CHS-CT, nous nous devons de rappeler solennellement la responsabilité directe de l'employeur dans la santé et la sécurité des personnels du département. L'absence de calendrier pour les CHS CT, les tergiversations sur les RI, l'absence de réponses faites aux représentants des personnels, l'ambiguïté qui persiste au niveau académique, l'absence de décharge pour le secrétaire, tout cela doit être dénoncé avec force. La santé et la sécurité des personnels au travail doivent devenir une priorité et doivent s'inscrire dans un dialogue social rénové.